

Agen, vendredi 27 juin 2025

DOSSIER DE PRESSE

DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET

Trajectoire maintenue

Cette session s'inscrit dans un contexte des finances publiques nationales toujours extrêmement critique, à l'aune des dernières annonces du Premier Ministre estimant que de nouveaux efforts devront être faits à hauteur de 40 milliards d'euros pour le budget 2026, afin de ramener le déficit public de la Nation à 4,6 %.

La Cour des comptes au plan national parle d'une « dérive inédite » en 2024, qui prolonge celle de 2023. En effet, en 2024, le déficit public s'élève à 5,8 % du PIB (169,6 Md€) après 5,4 % en 2023 et la dette publique atteint 113 % du PIB contre 110 % en 2023.

C'est dans ce contexte et après un long processus de concertation que le Budget Primitif 2025 du Département de Lot-et-Garonne a été adopté lors de la session du 21 mars dernier, actant un effort budgétaire inédit avec une baisse globale de près de 10 %.

Ces efforts étaient nécessaires pour maintenir une situation financière soutenable et garantir la continuité du service public départemental. Grâce à une gestion sérieuse et un suivi rigoureux de l'exécution budgétaire au cours du premier semestre 2025, la trajectoire définie par le budget primitif est respectée. La Décision Modificative n°1, élaborée avec un impératif de budget constant, prévoit donc des mouvements minimes, de l'ordre de 0,1 % du budget total, qui s'équilibrent en recettes et en dépenses.

Agro-alimentaire, mobilités douces, inclusion numérique :

3 dossiers majeurs pour continuer de faire avancer le Lot-et-Garonne

I. Agropole : un Groupement d'Intérêt Public (GIP) pour faire prospérer une réussite exemplaire

Initiée par le Département à la fin des années 80, l'ambition de l'Agropole était double : pallier les difficultés du secteur de l'agriculture traditionnelle en offrant de nouveaux débouchés vers des entreprises de proximité et créer un véritable pôle agroalimentaire. A partir de ces fondements politiques et économiques, une technopole a été érigée à Estillac sur un périmètre de 70 ha environ. La gestion a été confiée via une Délégation de Service Public (DSP) à trois associations aux missions complémentaires : Agropole Services pour l'animation, la communication et la promotion ; Agropole Entreprises pour l'hébergement en pépinières et hôtels d'entreprises ; Agrotec pour les actions de recherche et développement.

Aujourd'hui la filière agroalimentaire lot-et-garonnaise est structurée et en développement permanent, et l'Agropole en est le pilote, fortement identifié à l'échelle nationale voire européenne. Sur ce point la démonstration est faite chaque année avec la composition du jury du concours annuel de la création d'entreprises organisé par l'Agropole : il permet de réunir, auprès du Président du Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine, les dirigeants des grands groupes de la filière agroalimentaire française.

Sur le territoire, les indicateurs économiques attestent de cette réussite :

Une centaine d'entreprises de production et des services connexes

3100 emplois

873 M€ de chiffres d'affaires annuels

448 M€ d'investissements privés depuis l'origine

Un projet partenarial à préserver et à développer

Le Département, initialement en tant que gestionnaire en régie de la technopole puis en qualité de délégant dans la Délégation de Service Public, a assumé budgétairement les investissements initiaux nécessaires comme la compensation due contractuellement aux trois délégataires. Le Conseil départemental a ainsi consacré 32 M€ à ce projet exemplaire depuis l'origine en intégrant la contribution annuelle de 1,2 M€ aux dépenses de fonctionnement de la technopole.

Fort de ce constat positif l'enjeu actuel est de poursuivre le développement de la technopole en l'essaimant sur l'ensemble du territoire.

Quatre priorités sont identifiées :

- ✓ affirmer le soutien historique de la Région, chef de file en matière de développement économique ;
- ✓ favoriser l'ouverture aux communautés d'agglomérations et de communes souhaitant bénéficier de l'ingénierie des équipes de la technopole ;
- ✓ confirmer l'implication du réseau consulaire, représentant des entreprises ;
- ✓ maintenir les liens avec les acteurs de la formation aux métiers de l'agroalimentaire.

Une opportunité à saisir

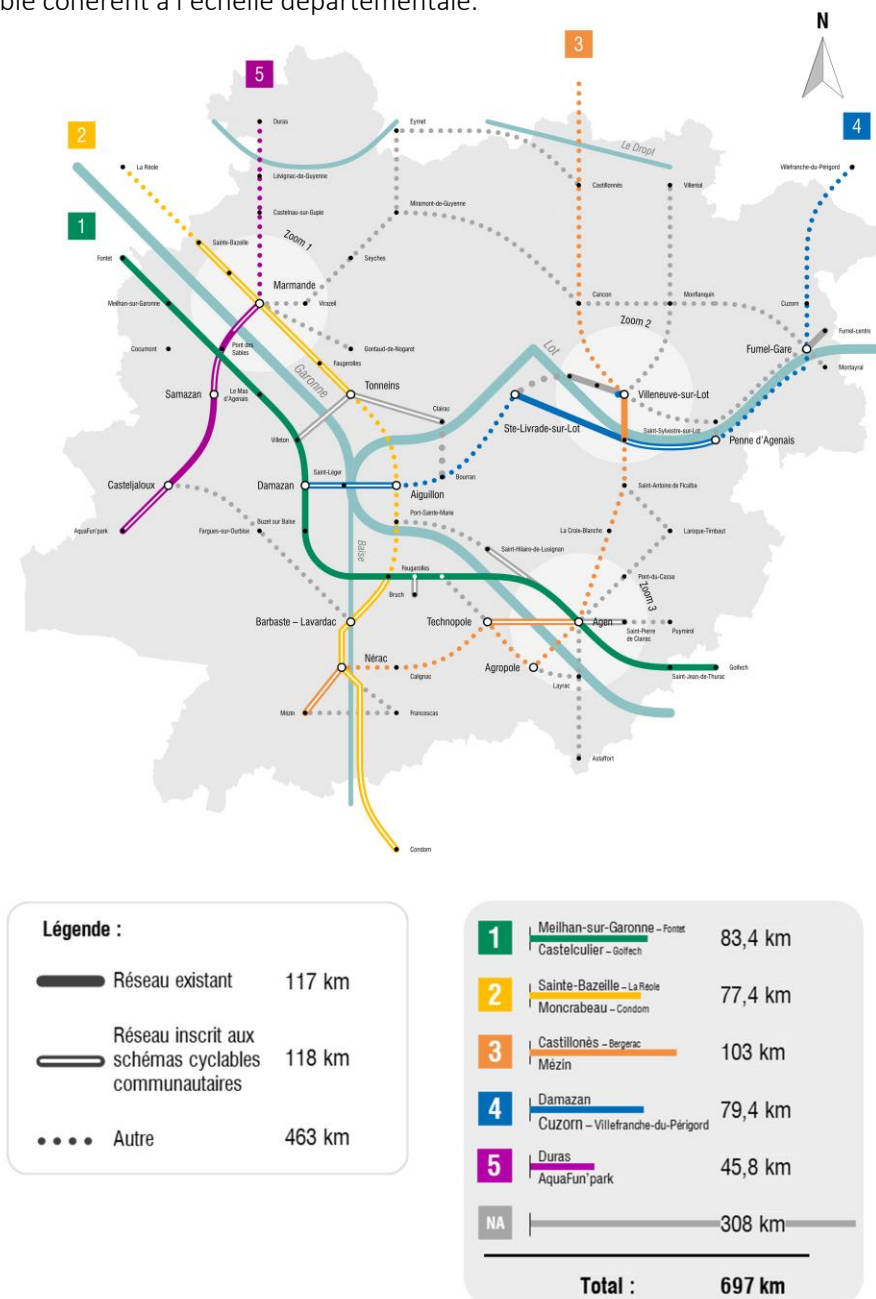
Le Département ne dispose plus de la compétence générale l'autorisant à intervenir sur tous sujets d'intérêt départemental. Aussi, il lui est dorénavant impossible d'établir une nouvelle délégation de service public pour la gestion de l'Agropole. Le Département dispose cependant d'atouts qu'il souhaite exploiter pour le développement socio-économique de son territoire :

- ✓ il est propriétaire du parc immobilier qui constitue l'Agropole sur le plan foncier et bâtiminaire
- ✓ il est signataire d'une convention avec la Région qui lui permet, conformément à la loi, d'intervenir à titre dérogatoire en faveur du soutien au domaine agroalimentaire dans le cadre de l'Agropole en particulier.

Dans ce contexte, et afin de maintenir la dynamique d'emploi de l'Agropole, le Département a mené une étude juridique qui a démontré que seule la création d'un Groupement d'Intérêt Public permettrait de répondre aux enjeux fixés. Cet outil de portage permettra au Conseil départemental de partager la gouvernance de la technopole en vue de se conformer à terme à la répartition actuelle des compétences, lorsque le financement public statutaire de la technopole ne sera plus quasi exclusivement dépendant du budget départemental mais assuré de façon plus importante par les autres partenaires.

II. Plan mobilités douces

Le Plan Routes et Déplacements du Quotidien (PRDQ) adopté le 23 juin 2023 entend répondre notamment aux nouveaux usages en matière de mobilités douces et durables, en développant un réseau cyclable cohérent à l'échelle départementale.



Ce réseau s'organise autour de cinq itinéraires départementaux représentant 697 km au total. Le PRDQ identifie jusqu'en 2028 un premier investissement de 29 millions d'euros.

Pour ce faire, le PRDQ a identifié les modalités suivantes :

- la réalisation sous maîtrise d'ouvrage départementale des aménagements hors agglomération, pour 25 M€ au total ;
- l'accompagnement financier du Département pour les aménagements sur itinéraires départementaux réalisés en agglomération par le bloc communal, pour 4 M€ au total.

Après une première programmation adoptée en mars dernier pour les aménagements de pistes cyclables sur les D119 (Brax) et la D120 (Tonneins), deux nouveaux projets font l'objet d'une deuxième programmation : ces deux projets sont en agglomération (hors RD) à Lafox et Pont-du-Casse pour un montant total de 333 440 euros.

Le département travaille par ailleurs à la réalisation de projets hors agglomération sous sa maîtrise d'ouvrage, dont les travaux pourraient démarrer en 2025, notamment :

- Aménagement définitif en chaussée à voie centrale banalisée (CVCB) de la D207 sur les communes de Villereal et de Rives, suite à la phase expérimentale ;
- Préparation de terrain après acquisition foncière à Lausseignan, commune de Barbaste, le long de la D 655 (itinéraire secondaire Barbaste/Casteljaloux).

III. Inclusion numérique

Dans le cadre de la stratégie d'inclusion numérique menée sur le territoire, l'adoption fin 2024, de la feuille de route « France Numérique Ensemble en Lot-et-Garonne 2024-2027 » (FNE) a fixé le rôle du Département en tant que co-pilote du programme aux côtés de l'Etat.

La stratégie départementale s'articule autour de quatre grands axes d'orientation stratégique :

- Renforcement de l'autonomie numérique des publics
- Coordination et valorisation de l'offre d'inclusion numérique
- Accessibilité aux équipements et à la connexion Internet
- Pilotage et pérennisation des solutions d'inclusion numérique.

Au cours de 3 dernières années, les conseillers numériques accompagnent les Lot-et-Garonnais dans l'appropriation des usages numériques :



L'émergence d'une filière locale de reconditionnement informatique

Le Département contribue à l'émergence d'une filière locale de reconditionnement informatique, source de nouvelles opportunités pour le territoire. Lors du concours de l'ESS organisé par le Département en 2020, **Tr@nsnumeric** a remporté le prix pour sa proposition d'un projet local de reconditionnement informatique, visant à réduire les déchets et le gaspillage électronique. En 2022, l'association a consolidé son action en créant un véritable pôle de reconditionnement informatique.

Le Département se saisit aujourd'hui de cette filière en essor pour développer deux dispositifs, « Ordi-Solidaire » et « Parents Connectés », pour accroître le taux de réemploi et à rendre le matériel informatique accessible au plus grand nombre de Lot-et-Garonnais.

« **Ordi-Solidaire** » est un dispositif qui facilite l'accès à l'équipement informatique pour les personnes en situation de précarité sociale. L'outil permet aux travailleurs sociaux du Département d'orienter, par un simple clic depuis leur logiciel métier, les usagers vers Tr@nsnumeric, afin qu'ils puissent bénéficier d'un matériel reconditionné à prix solidaire. En fonction des résultats obtenus avec les travailleurs sociaux, il est envisagé d'étendre le dispositif à d'autres prescripteurs locaux (agents France Services, Conseillers numériques, CCAS, partenaires Déclic 47) élargissant ainsi l'offre départementale d'inclusion numérique, en complément des conseillers et des pass' numériques.

« **Parents Connectés** » est le projet lauréat de l'appel à projets lancé par le Département dans le cadre dans le cadre de la Convention d'Appui à la Lutte contre la Pauvreté et l'Accès à l'Emploi (CALPAE) en 2022. Cette initiative innovante et solidaire a eu pour effet de favoriser l'inclusion numérique des familles lot-et-garonnaises en situation de fragilités sociales, en particulier celles des collégiens boursiers au sein de 17 d'établissements engagés dans le dispositif. Cette première phase a été un succès. Plusieurs chefs d'établissement du département, ainsi que des opérateurs sociaux locaux, sollicitent aujourd'hui la reconduction et l'extension de cette expérimentation, témoignant de la pertinence et de la nécessité de pérenniser cette action dans le contexte persistant de fracture numérique et sociale en Lot-et-Garonne.

Cette filière locale de reconditionnement enregistre les résultats suivants :

- ✓ 3570 ordinateurs collectés, dont 1168 reconditionnés et redistribués soit un taux de réemploi de 33%,
- ✓ plus de 24,4 tonnes de déchets d'équipements électriques et électroniques recyclés en respect du Code de l'environnement,
- ✓ expérimentation « Parents Connectés » : 268 familles et 727 enfants dont 620 boursiers équipés et formés au numérique dans 17 collèges du territoire ; 2446 heures de formation dispensées ; 35 % de hausse de connexion moyenne observée des familles à l'intranet éducatif ; de nouveaux collègues volontaires pour intégrer le dispositif en 2025.

Contact presse :

Matthieu Stievet, Directeur de la Communication

Tél. : 05 53 69 45 11 / matthieu.stievet@lotetgaronne.fr